

Article publié dans un recueil financé par le Pôle Universitaire Lille Nord de France
2006

Frontières et économie : la concurrence des temporalités

François Moullé
Maître de Conférences, Université d'Artois
francois.moulle@free.fr

Résumé :

L'économie quelque soit son contexte est marquée par de multiples temporalités en fonction des marchés et des acteurs.

Le consommateur individuel va utiliser les différences révélées par la frontière en fonction de ses intérêts. Les temporalités pourront être hebdomadaires ou exceptionnelles. L'acteur individuel de la production, travailleurs frontaliers par exemple, sera à la fois dans une temporalité quotidienne et une temporalité longue liée à son contrat de travail.

Ainsi la frontière est utilisée dans des finalités diverses avec des entrelacs complexes de temporalités.

Ces temporalités peuvent être externes au contexte transfrontalier. Cela est particulièrement vrai pour le domaine économique où les aléas des marchés et les accords internationaux se font en-dehors de toutes prises en compte des intérêts locaux.

L'analyse de l'économie dans un contexte frontalier nécessite une approche rigoureuse pour démêler l'écheveau des temporalités en fonction des échelles spatiales et des emboîtements d'intérêts.

Mots clés : Economie, Temporalité, Frontières, Espace transfrontalier, Stratégie, Politique publique, programme Interreg.

Introduction :

L'économie actuelle se globalise avec une standardisation poussée et des réseaux très structurés entre les espaces de productions et ceux de consommations. Les frontières symbolisent la coupure, ce qui paraît contradictoire face à la globalisation des marchés. Pourtant, les frontières sont les marqueurs spatiaux d'espaces où les règles économiques et juridiques diffèrent, constituant le moteur des échanges. La production se fait là où les coûts sont les plus bas, tandis que la consommation est concentrée dans les espaces où les pouvoirs d'achats sont les plus forts, la différence étant la création de richesses. Néanmoins, ce schéma simple masque la diversité des temporalités caractérisant l'économie. Les politiques publiques en faveur des acteurs économiques interfèrent dans les temporalités, complexifiant encore plus la réalité notamment en contexte transfrontalier où les différences apparaissent en mitoyenneté. Nous allons nous intéresser en particulier au volet économique du programme européen Interreg.

L'économie de l'Europe occidentale est avant tout basée sur la liberté de l'initiative ; les pouvoirs publics peuvent mettre en place des politiques pour accompagner, pour inciter les acteurs de l'économie. Sur le moyen et long terme, les politiques publiques peuvent-elles contrarier les tendances lourdes de l'économie ?

Dans les espaces transfrontaliers, le programme Interreg est-il un moyen pour glisser d'une logique d'économies nationales à une économie transnationale dans un contexte mondialisé ou pour chercher à valoriser un entre-deux territorial original ?

1. Les temporalités de l'économie

Les économistes ont toujours travaillé sur les cycles économiques. Dès l'époque d'Adam Smith, et de Joseph Schumpeter, l'économie est perçue comme non linéaire avec des phases de croissances, parfois accélérées et des phases de crises, d'une brutalité inouïe. Chaque phase constitue alors une temporalité spécifique. De nos jours, l'économie est marquée par des cycles de plus en plus complexes où les différentes phases de l'économie se structurent comme un kaléidoscope spatial où les différences constituent la règle.

Par ailleurs, la matérialisation dans l'espace de la vie économique a de multiples temporalités. Une entreprise peu s'installer, édifier de nouveaux bâtiments et embaucher pendant qu'une autre dépose son bilan. Un centre commercial multiplie sa surface, tandis que de petits commerçants de centres villes s'interrogent à juste titre sur leur avenir.

Les espaces transfrontaliers peuvent mettre en valeur de manière caractéristique les différences économiques en situation mitoyenne. La ligne frontière est alors soulignée par la proximité de deux temporalités économiques.

Deux exemples suffisent pour comprendre la diversité des situations.

L'exemple du marché du travail transfrontalier dans le bassin franco-genevois

Le nombre de frontaliers a augmenté de manière significative entre 1980 et 1990 passant de 20.000 travailleurs à 30.000. La temporalité est ici marquée par un rythme de croissance régulier, en rapport direct avec le dynamisme économique de Genève. La tendance change dans les années quatre-vingt-dix avec un arrêt de la croissance du nombre de frontaliers en lien direct avec un arrêt de la croissance des richesses sur le Canton de Genève. Curieusement, la reprise économique n'est pas marquée par une reprise de la croissance du nombre de frontaliers, les deux temporalités économiques divergent dans leurs évolutions. Les années deux mille présentent des paramètres qui s'inversent puisque Genève représente le Canton où la croissance est la moins forte de la Suisse tandis que les besoins en main d'œuvre qualifiée sont de plus en plus forts. En juillet 2005, le nombre de frontaliers dépassait les 48.000. Les temporalités de la croissance et celles de l'emploi de frontaliers ne se structurent pas avec les mêmes rythmes.

Cet exemple nous permet de comprendre la diversité des temporalités économiques, chacune a des rythmes propres. L'approche de l'économie par les temporalités permet d'appréhender plus distinctement la complexité des facteurs économiques.

La stratégie de Migros dans le contexte franco-suisse :

La société Migros a mis en place depuis longtemps un réseau dense de distribution sur l'ensemble de la Confédération Helvétique. Rien que sur le canton de Genève, Migros représente une trentaine de points de vente de tailles diversifiées. Les services de prospectives de ce grand distributeur constatent dans les années quatre-vingt une perte de clientèle sur le Canton de Genève, les distributeurs français proposant des produits nettement moins chers, avantage potentiellement augmenté par l'effet caddie. La force de la monnaie helvétique aggravant la situation.

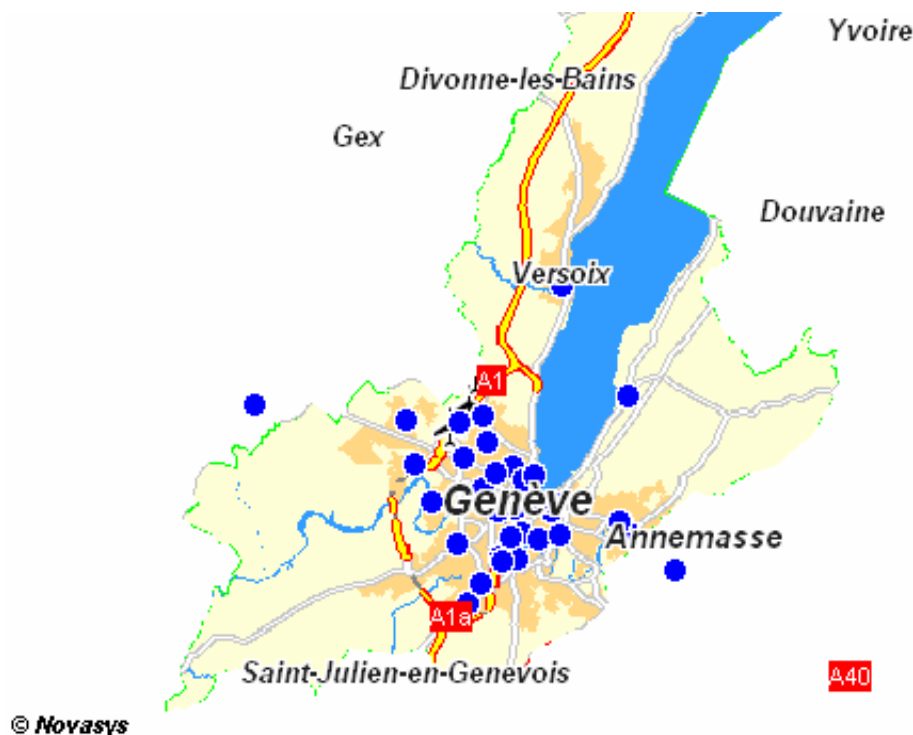


Figure : Localisation des magasins Migros dans l'espace franco-genevois.

Pour récupérer une partie de la clientèle profitant des différences économiques créées par la frontière et pour gagner une nouvelle clientèle française, Migros décide de mettre en place deux nouvelles surfaces de vente côté français. L'une à Thoiry dans le pays de Gex, espace français de l'ouest genevois, sous influence directe des activités genevoises les plus prestigieuses puisque les grands organismes internationaux implantés à Genève se situent à proximité. Pour Migros, cela correspond à une clientèle aisée. L'autre à Etrembières, en périphérie d'Annemasse mais surtout situé au cœur de l'échangeur de l'autoroute A 40, contournant Genève pour filer dans la vallée de l'Arve vers le sud et l'axe autoroutier A 411 pénétrant l'espace Genevois par le sud-est via la douane de Thones-Gaillard. Un lieu stratégique permettant de capter la clientèle genevoise pratiquant ses achats côté français et conquérir une clientèle française dont le réseau routier converge sur Annemasse, et particulièrement les bords de l'Arve où se situe le centre commercial.

La stratégie commerciale de Migros est marquée par trois périodes. La première est celle d'un réseau Suisse. La seconde est la découverte de la frontière et des potentialités d'un espace économique transfrontalier. La troisième est la présence de Migros sur l'espace français révélant une dimension transfrontalière voire internationale de cette société. Cette dynamique commerciale participe à la métropolisation de Genève dont les périphéries fonctionnelles se situent sur l'espace frontalier français, l'agglomération Genevoise dépasse la frontière, la porosité de la ligne devenant de plus en plus forte. La frontière reste institutionnelle, mais elle est de moins en moins fonctionnelle.

La temporalité du distributeur Migros dans la région franco-genevoise est à l'image de la transformation de l'espace transfrontalier.

L'économie n'est donc pas marquée par une temporalité, mais des temporalités aux rythmes propres. Les temporalités participent à la complexité spatiale.

2. Interreg introduit de nouvelles temporalités dans l'économie

Parmi les Programmes Intégrés Communautaires mis en place par l'Union européenne, nous avons le programme Interreg pour favoriser les coopérations entre les régions de l'Europe, notamment (volet A) les régions frontalières plutôt marginalisées sur la longue durée par le renforcement des capitales dans la logique du maillage européen des Etats-nations qui s'est imposées au XIXème siècle et qui a marqué profondément le XXe siècle avec les deux guerres. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la France où les régions frontières ont été considérées comme des glacis protecteurs pour la capitale. Le programme Interreg est la continuité de l'esprit de la Convention de Madrid de 1981 engageant les Etats signataires à des politiques favorisant les projets transfrontaliers portés par les collectivités les plus proches des citoyens.

La temporalité générale d'Interreg est marquée par trois périodes correspondant aux trois phases du programme. Périodes dont les durées ont augmenté progressivement (1990-94, 1994-1999, 1999-2006). Nous savons déjà qu'une quatrième période va être lancée, sans doute sous un autre nom. Les périodes ne sont pas comparables. L'étude exhaustive des dossiers entre le nord de la France, la Belgique et le Kent, nous révèle une évolution progressive des projets acceptés et mis en œuvre. Les porteurs de projets sont des institutions de plus en plus grosses, la mise en œuvre d'Interreg nécessitant l'aide de services opérationnels importants. En conséquence, les porteurs de projets se situent de plus en plus dans les agglomérations importantes. Les projets ont eux-mêmes évolués dans leurs natures. La phase 1 a été essentiellement marquée par la découverte de l'au-delà de la frontière, la phase 2 par la mise en œuvre d'étude de faisabilité de projets de coopérations, la phase 3 est actuellement sous le signe de la concrétisation de la coopération dans de nombreux domaines. Chaque projet Interreg est marqué par trois temporalités qui vont fortement influencer la nature même du projet.

La première temporalité est liée à la durée du partenariat. Le partenariat est contraint par la durée même du programme, même si un des objectifs d'Interreg à partir de 1994 est la pérennité du projet au-delà de la phase de subventionnement. Souhait pieu quand nous savons que la majorité des projets ne verraient pas le jour sans le coup de pouce Interreg.

Connaissant l'extrême diversité des temporalités de l'économie, nous pouvons nous interroger sur la pertinence d'une logique de programmation par phases distinctes.

La deuxième temporalité est liée directement aux financements des projets. Pour qu'un projet soit accepté, les porteurs doivent apporter la preuve de leurs apports financiers, généralement de l'ordre de 50 %. Par ailleurs, les dépenses doivent être engagées par le porteur pour que les tranches de subvention soient libérées. Cette logique est compréhensible d'un point de vue administratif mais est extrêmement sélectif pour les projets. Ne peuvent apporter des projets que des organismes ayant une trésorerie permettant une avance des frais. Nous observons une nécessaire efficacité dans ce temps imposé pour recevoir l'ensemble des subventions. Cette temporalité en matière de dépense est peut-être spécifique, mais elle a aussi un impact sur la nature des projets acceptés.

La troisième temporalité est liée aux effets transfrontaliers. La réalité des temporalités est d'une extrême variabilité. Certaines réalisations ont un effet transfrontalier fugace lié à un événement, une rencontre, d'autres réalisations vont tisser progressivement des liens sur la longue durée, voire se matérialiser dans l'espace. Certains porteurs ont l'ambition de provoquer une territorialisation transfrontalière de leur projet en cherchant à influencer les repères identitaires de la population. Enfin, nous constatons, et peut-être plus dans le secteur économique que dans d'autres domaines, la possibilité d'une absence totale d'effets transfrontaliers. Nous avons l'exemple des « frères de la Bière ». Une entreprise britannique

et une entreprise française ont cherché à produire une bière transfrontalière (?) avec des résultats commerciaux médiocres et des effets transfrontaliers introuvables.

Ces trois temporalités correspondent au paradigme même du programme Interreg. Les instances européennes transforment les espaces frontaliers avec des principes constituant un paradigme propre, peut être en décalage complet avec les temporalités réelles de l'économie, comme du quotidien des individus. Le fait que les collectivités territoriales constituent une part importante des porteurs de projets confirme la spécificité des temporalités administratives.

L'exemple du Pôle textile transfrontalier :

Les entreprises de l'espace transfrontalier de Mouscron, Roubaix, Tourcoing et de la Vallée de la Lys ont mis en place un réseau constituant une forme de bassin « textile », ou mieux, une forme de district industriel. La mise en réseau des acteurs locaux doit permettre une réponse plus adaptée aux besoins du marché. Le réseau est stimulé par une banque de données communes accessible sur CD-rom, des événements annuels comme Europôle textile et la création d'un « prix » pour valoriser l'innovation.

Interreg II a objectivement favorisé un projet qui vise à défonctionnaliser la frontière pour que les acteurs industriels de part et d'autre de la ligne puissent se structurer comme s'ils étaient dans un espace commun. Le système industriel en réseau n'est pas une innovation puisque nous sommes en présence d'une forme d'organisation spatiale ancienne décrite par Alfred Marshall dès le début du XXe siècle. C'est en Italie que les districts industriels ont pris la forme la plus aboutie pour permettre aux petites entreprises italiennes de se positionner sur le marché mondial.

Les entreprises textiles de l'espace franco-belge sont elles aussi anciennes. D'ailleurs, l'époque brillante de cette activité est passée depuis longtemps. Nous sommes sur une phase de déclin de la temporalité de l'économie textile de cette région. Interreg a permis, face aux menaces concurrentielles externes, de se structurer. Cela paraît néanmoins très tardif, et correspondrait plus à une forme de « rustine » dans l'urgence de la crise, qu'à une stratégie délibérée pour conquérir de nouveaux marchés grâce à une innovation dans tous les domaines (logique italienne).

Le Pôle textile transfrontalier présente une temporalité marquée par une longue histoire qui a participé à la gloire et à la crise du nord de la France et de la Belgique. La coopération transfrontalière n'est qu'une phase de cette temporalité, phase préparatoire à la grande ouverture du marché textile européen.

3. Echelles temporelles et échelles scalaires sont en concurrence.

La mise en place du programme Interreg a créé de nouvelles temporalités et de nouveaux espaces d'analyse de l'économie. Par ailleurs, la mondialisation complexifie à la fois les temporalités et les emboîtements d'échelles.

Reprenons notre exemple du Pôle Textile transfrontalier. Un accord mondial sur le textile a été signé en 1995 dans le cadre des grandes négociations internationales structurées aujourd'hui par l'Organisation Mondiale du Commerce. Cet accord prévoyait l'ouverture complète du marché européen aux produits des pays émergents et pauvres extérieurs à l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2005.

Le textile a fait la une des médias en 2005 avec l'arrivée massive de textiles chinois proposés à des prix particulièrement bas. Véritable séisme pour le textile européen, de nombreuses entreprises notamment de l'espace franco-belge sont remis en cause. C'est un tremblement de terre économique mais aussi social. Les seules entreprises européennes à maintenir leur

activités sont celles situées dans les centres-villes des grosses métropoles, spécialisés dans les commandes rapides notamment en période de solde. Le meilleur exemple est constitué par le réseau d'atelier du quartier du Sentier à Paris.

La période Interreg apparaît ici comme une volonté d'adaptation à cette ouverture programmée du marché textile. Mais nous devons constater que cette intervention des pouvoirs publics par le biais d'un programme de coopération transfrontalière n'a pas évité le choc économique actuel qui marque peut-être la fin du textile traditionnel européen et donc la fin d'une temporalité économique longue. La remise en cause de la temporalité étudiée est due à un changement d'échelle de la logique économique.

Sortons du contexte européen pour changer d'angle d'observation à travers l'exemple des Maquiladoras au Mexique.

Le Mexique a choisi au milieu des années soixante de proposer un statut juridique particulier aux entreprises étrangères. L'objectif était d'attirer des investissements étrangers capables de promouvoir une industrie nationale. Les unités industrielles étrangères bénéficient d'allègements fiscaux importants, en contrepartie, elles s'engagent à intégrer des pièces fabriquées par des entreprises mexicaines. Les produits sortant des unités maquiladoras sont destinés à l'exportation. La proportion de pièces mexicaines a augmenté avec le temps.

Ce statut aurait pu être un succès immédiat, la temporalité a été tout autre puisque les entreprises étrangères et d'abord américaine vont s'intéresser à ce statut juridique dans les années quatre-vingt. Véritablement, les maquiladoras vont se développer pleinement dans les années quatre-vingt-dix. Des entreprises américaines, mais aussi asiatiques et européennes vont profiter d'un statut avantageux qui permet de produire à l'intérieur de l'Association de Libre Echange Nord-Américaine (ALENA), espace fonctionnel à partir du 1^{er} janvier 1994. C'est le long de la frontière mex-américaine que les unités de productions vont se développer de manière spectaculaire. Les qualités de la frontière vont se singulariser avec d'un côté un dynamisme urbain (Tijuana, Mexicali, Nogales, Matamoros) et industriel fort engendrant des flux de biens élevés en direction des Etats-Unis, de l'autre une frontière particulièrement surveillée pour limiter les flux de personnes. Cette frontière étant dans certains secteurs matérialisée par un mur. La logique exclusivement transfrontalière est en partie mise en cause par de nouveaux maquiladoras à l'intérieur du pays, parfois dans le sud notamment dans le Yucatan près de Cancun profitant de la présence d'un aéroport international particulièrement bien relié avec l'ensemble des Etats-Unis. Nous observons donc un changement d'échelle du transfrontalier au transnational.

Néanmoins, le nombre de Maquiladoras n'augmente plus de manière significative actuellement du fait de l'évolution de la mondialisation marquée depuis quelques années par une extrême financiarisation des échanges. Les fortes créations de richesses se réalisent dans la finance et non plus dans la production industrielle. Ainsi l'échelle globale vient à nouveau interroger des échelles plus fines et remettre en cause le rythme de la temporalité économique.

Conclusion :

Par définition, les temporalités de l'économie sont complexes avec des cycles de durées variables, des chevauchements temporels, des croisements entre les temporalités.

La règle de l'incertitude semble marquer les temporalités économiques, les rythmes sont changeants et largement sous l'influence de la concurrence des échelles spatiales.

La vieille économie européenne industrielle considérée il y a encore trois ans comme caduque est en pleine effervescence aujourd'hui dans certains domaines comme la production de tubes

pour le forage et le transport des hydrocarbures (forte demande chinoise dopant l'activité européenne par exemple).

Les politiques publiques ont un impact déterminant sur les temporalités. Par exemple, le Pôle Européen de Développement a montré les orientations économiques possibles et leurs effets spatiaux. La France a fait le choix d'une politique d'accueil de grandes entreprises étrangères, tandis que le Luxembourg a favorisé l'implantation de PME enracinées dans les réseaux locaux. La temporalité de la politique économique française a été très courte puisque les grandes entreprises étrangères sont restées le temps des avantages fiscaux. La temporalité de la politique luxembourgeoise s'est pérennisée puisqu'un véritable tissu de PME s'est mis en place et est fortement créateur d'emplois, participants aux flux de frontaliers particulièrement dynamiques entre la Lorraine et le Luxembourg.

Le programme Interreg vise à la transformation des espaces frontaliers. La temporalité est marquée par des cycles très courts sans correspondance avec des cycles économiques particuliers. Les acteurs qui peuvent utiliser les temporalités imposées, ont des stratégies pour utiliser au mieux le programme Interreg mais les marchés seront toujours plus influents que des programmes d'accompagnement dans une économie libérale.

Le volet économique d'Interreg A permet aux espaces frontaliers de s'adapter à la présence de l'au-delà de la frontière

Néanmoins, le terme de coopération est sans doute inadapté. Nous sommes, sans doute, face à une temporalité spécifique qui s'intègre dans la logique de la construction européenne où le transnational est l'aboutissement.

Ce volet cherche à gommer les différences résiduelles de part et d'autre des frontières sur le plan économique. Il accompagne ponctuellement les acteurs en proposant un soutien pour faire évoluer les réseaux économiques et les entreprises dans la logique d'une porosité complète de la frontière à l'intérieur de l'Europe. Nous pouvons comparer cette temporalité à la durée nécessaire pour que deux vases communicants s'équilibrent.

Le transfrontalier représente un entre-deux particulier qui a une temporalité transitoire.

Bibliographie :

Arès M., *Les Maquiladoras sont-elles toujours le moteur de la croissance au Mexique ?*, Observatoire des Amériques, (Université de Québec à Montréal), 24 novembre 2002, 8 p.

Baudelle G. et Régnauld H., *Echelles et temporalités en géographie*, SEDES-DIEM, 2004, 176 p.

Bithorel A. Gibeau E., *Le Mexique à la croisée des chemins: essoufflement du secteur maquiladora?*, Centre d'études sur le droit international et la mondialisation CEDIM/UQAM, Notes de recherche, juin 2004, 10 p.

Lévy J. et Lussault M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 2003

Moullé F., *Interreg, un paradoxe dans les temporalités de la frontière*, séminaire « frontières et temporalités, Université d'Artois, 9 décembre 2005

Moullé F., *Les types d'espaces frontaliers créés par le service et le commerce, L'exemple du bassin lémanique*, Séminaires « Regards croisés sur le transfrontalier, 3 et 4 décembre 2004, Université de Nice

Moullé F. (coordination), *La Frontière Nord* (63 p.) in Fourny-kober M.C, *Le rapport à la frontière et la construction d'espaces transfrontaliers*, DATAR, 2003